
**L'ACAADR LANCE SA CAMPAGNE « LE VOYAGE DES RÉFUGIÉS, C'EST ESSENTIEL »,
APPELANT À UNE POLITIQUE D'ASILE JUSTE ET HUMAINE À NOS FRONTIÈRES.**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
8 SEPTEMBRE 2020

L'Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés (L'ACAADR) débute aujourd'hui sa nouvelle campagne « le voyage des réfugiés, c'est essentiel », qui donne au public un aperçu de l'expérience douloureuse de plusieurs réfugiés qui se présentent à la frontière et se font refuser l'entrée.

La campagne présente une vidéo qui permet aux personnes qui la visionne d'imaginer le trajet alors qu'elles fuient leur pays d'origine vers les États-Unis, puis tentent ensuite de trouver refuge au Canada. La vidéo met en scène l'histoire vraie d'une courageuse femme qui a échappé à la mort dans son pays d'origine, mais a été retournée aux États-Unis par le Canada pour y être emprisonnée pendant près de deux mois. Cette femme, connue sous le nom de « Sarah » pour les fins de la campagne, de manière à protéger son identité, fait la narration de la vidéo et de ses efforts pour obtenir une protection.

La frontière entre le Canada et les États-Unis est bel et bien fermée aux réfugiés. Nos politiques frontalières actuelles – L'Entente sur les tiers pays sûrs et les restrictions liées à la pandémie – empêchent la quasi-totalité des réfugiés qui se présentent à la frontière de déposer une demande de protection au Canada. Ceci constitue un brusque éloignement du Canada quant à son engagement de protéger les réfugiés et les personnes en danger.

La Cour Fédérale du Canada a déclaré l'Entente sur les tiers pays sûrs inconstitutionnelle en juillet 2020, en s'appuyant fortement sur des témoignages de personnes qui, comme Sarah, ont été emprisonnées après avoir été retournées et remises aux autorités américaines par le Canada. Le gouvernement canadien a depuis indiqué son intention de faire appel de cette décision, mais l'ACAADR encourage fortement le gouvernement à reconsidérer sa position.

« Mettre fin à l'Entente sur les tiers pays sûrs est une bonne chose, pour les réfugiés et pour le Canada » souligne Maureen Silcoff, présidente de l'ACAADR. « Nous parlons de bénéfices fondamentaux : nous ne refuserions plus les gens à la frontière en les mettant en danger, les entrées irrégulières diminueraient considérablement et les réfugiés se présenteraient à des points d'entrées officiels à travers le pays. Il n'existe aucune donnée indiquant que cela conduirait à un afflux de réfugiés, donc aucun inconvénient. »

La nouvelle campagne de l'ACAADR appelle aussi à la mise en place d'une exception aux restrictions de voyage générales mises en place durant la pandémie. Le plan COVID-19 initial du gouvernement était de permettre aux réfugiés de demander la protection ici, sous réserve de certaines vérifications médicales et d'une période de quarantaine. Il s'agit d'un plan censé, en accord avec les recommandations de santé publique. Nul besoin de maintenir la frontière fermée aux réfugiés pour protéger le Canada de la Covid-19 ; les réfugiés peuvent eux aussi respecter une période de quarantaine.

« Une pandémie n'est pas une excuse pour fermer les yeux devant les risques auxquels font face les personnes réfugiées. Chaque jour, des milliers d'exceptions à la fermeture frontalière sont accordées pour des camionneurs, des chefs d'entreprise, des équipes sportives et même des participants à des

émissions de télé. Les voyages des réfugiés sont essentiels aussi », mentionne Coline Bellefleur, membre du comité exécutif de l'ACAADR.

L'ACAADR encourage tout le monde à se mettre à la place d'une personne réfugiée en visionnant la [vidéo de sa campagne](#) et à porter le message jusqu'à Ottawa : « **Le voyage des réfugiés, c'est essentiel** ».

#####

POUR COMMENTAIRES, VEUILLEZ CONTACTER:

MÉDIAS ANGLOPHONES:

MAUREEN SILCOFF, PRÉSIDENTE: msilcoff@silcoffshacter.com

MÉDIAS FRANCOPHONES:

COLINE BELLEFLEUR, MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF: coline@bellefleurlegal.ca